Association de Victimes d'Escroquerie à la Nigériane en Europe
AVEN Europe
Régie par la loi du 1er juillet 1901, décret du 16 août 1901

MEMBRE BIENFAITEUR

Civilité : (1) - Monsieur - Madame – Mademoiselle

* Nom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

* Prénom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

* Date de naissance : _____ /____ / 19 __

Adresse : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

* Ville : |__|__|__|__|__||__|__|__|__|__||__|__|__|__|__|
* Code postal : |__|__|__|__|__|

* adresse email : ……@.....

* Téléphone domicile : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

portable : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

* Inscription à titre : (1) - Privé – Professionnel

Je fais un don de ……..€ à l'association « AVEN Europe ». Si ce don est supérieur à 25 euros, je deviens automatiquement adhérent de l'association « AVEN Europe» pour 1 an, selon l'article 5 des statuts, une cotisation annuelle de 25.00 € sera prélevée sur ce don.

Article 5 :
L'association se compose de Membres d'honneur, Membres bienfaiteurs et de Membres actifs ou adhérents.
Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ainsi que toutes les organisations sur décision du bureau. Ils sont dispensés de cotisation.
Sont membres bienfaiteurs, les personnes physiques ou morales qui ont contribué à enrichir le fonds de l'association. Ils versent une cotisation annuelle égale à la moitié de la cotisation annuelle de base.
Sont membres actifs ou adhérents : les membres à jour de la cotisation annuelle de base.
Les frais d'entrée et le coût de la cotisation annuelle pourront être révisés sur simple décision du conseil d'administration.

Fait à : Le : Nom : Signature :

Coupon à vous retourner

Carte de Membre Bienfaiteur

Mr /Mme / Mlle NOM :

Prénom :

Adresse :

A versé la cotisation annuelle de :……Euros

Date :

Nom et Signature :